



Laval Agglomération  
 Département de la Mayenne  
**PORT-BRILLET - 2 - C**

**PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL**  
**4.2 - Règlement graphique**



P.L.U.I arrêté le : 12 DÉCEMBRE 2018

P.L.U.I approuvé le : 16 DÉCEMBRE 2019

Modification n°1 pour Approbation par le CC le 20 décembre 2021



1:5 000

0 100 200 m



EMPLACEMENTS RÉSERVÉS	ER	SURFACE (en m²)
Création d'un chemin de randonnée / Bénéficiaire : Commune	ER n° 109	10206
Création d'une zone piétonne / Bénéficiaire : Commune	ER n° 114	6
Création d'une zone piétonne / Bénéficiaire : Commune	ER n° 115	52
Création d'un chemin piétonnier / Bénéficiaire : Commune	ER n° 116	1888
Création d'une zone piétonne / Bénéficiaire : Commune	ER n° 117	146
Création d'un chemin de randonnée / Bénéficiaire : Commune	ER n° 118	5752
Vieilles constructions / Bénéficiaire : Commune	ER n° 119	2639
Création d'un chemin piétonnier / Bénéficiaire : Commune	ER n° 83	335
Aménagement de voie / Bénéficiaire : Commune	ER n° 84	139
Aménagement d'une voie / Bénéficiaire : Commune	ER n° 85	1594
Aménagement de voie / Bénéficiaire : Commune	ER n° 86	971
Création d'un chemin piétonnier / Bénéficiaire : Commune	ER n° 87	395
Aménagement du centre-ville / Bénéficiaire : Commune	ER n° 88	509
Dégagement de visibilité permettant d'implanter des véhicules / Bénéficiaire : Commune	ER n° 89	603
Dégagement de visibilité permettant d'implanter des véhicules / Bénéficiaire : Commune	ER n° 89	178
Dégagement de visibilité permettant d'implanter des véhicules / Bénéficiaire : Commune	ER n° 89	18
Création d'une zone piétonne / Bénéficiaire : Commune	ER n° 112	65
Création d'une zone piétonne / Bénéficiaire : Commune	ER n° 113	50
Aménagement d'un chemin de randonnée / Bénéficiaire : Commune	ER n° 127	9560

Références AP	Surface (en m²)
S3182 - AP n° 1 La Prairie du Bois	2322
S3182 - AP n° 5 La D'au	5857
S3182 - AP n° 4 La Madeline	5992
S3182 - AP n° 3 Le Petit Bénédictin	18160
S3182 - AP n° 2 La Mairie	14747
S3182 - AP n° 1 La Chapellerie	5179
S3182 - AP n° 1 L'Église	4927

La légende indique systématiquement l'ensemble des thématiques identifiées sur le territoire intercommunal (par choix de simplification).  
 Toutes les communes ne sont pas pour autant dotées de toutes les thématiques citées ci-après sur leur territoire.

**INFORMATIONS**

- Cours d'eau et écoulements
- Cavités naturelles
- Zones de recherche et d'exploitation de carrière

**PRESCRIPTIONS**

- Arbre remarquable
- Haies à créer pour le renforcement des continuités écologiques
- Linéaire commercial à préserver
- Chemin à préserver
- Espaces boisés classés
- Secteurs avec limitation de la constructibilité ou de l'occupation pour des raisons de nuisance ou de risque

**ZONAGE**

**ZONE URBAINE**

- Ua - Tissu bâti ancien
- Ub - Tissu urbain périphérique
- Ui - Équipements collectifs
- Ue - Activités économiques
- Ueb - Site industriel de La Forge à Port-Brillet
- Uem - Zone d'activités de La Meslerie
- Us - Zone urbaine spécifique

**ZONE AGRICOLE**

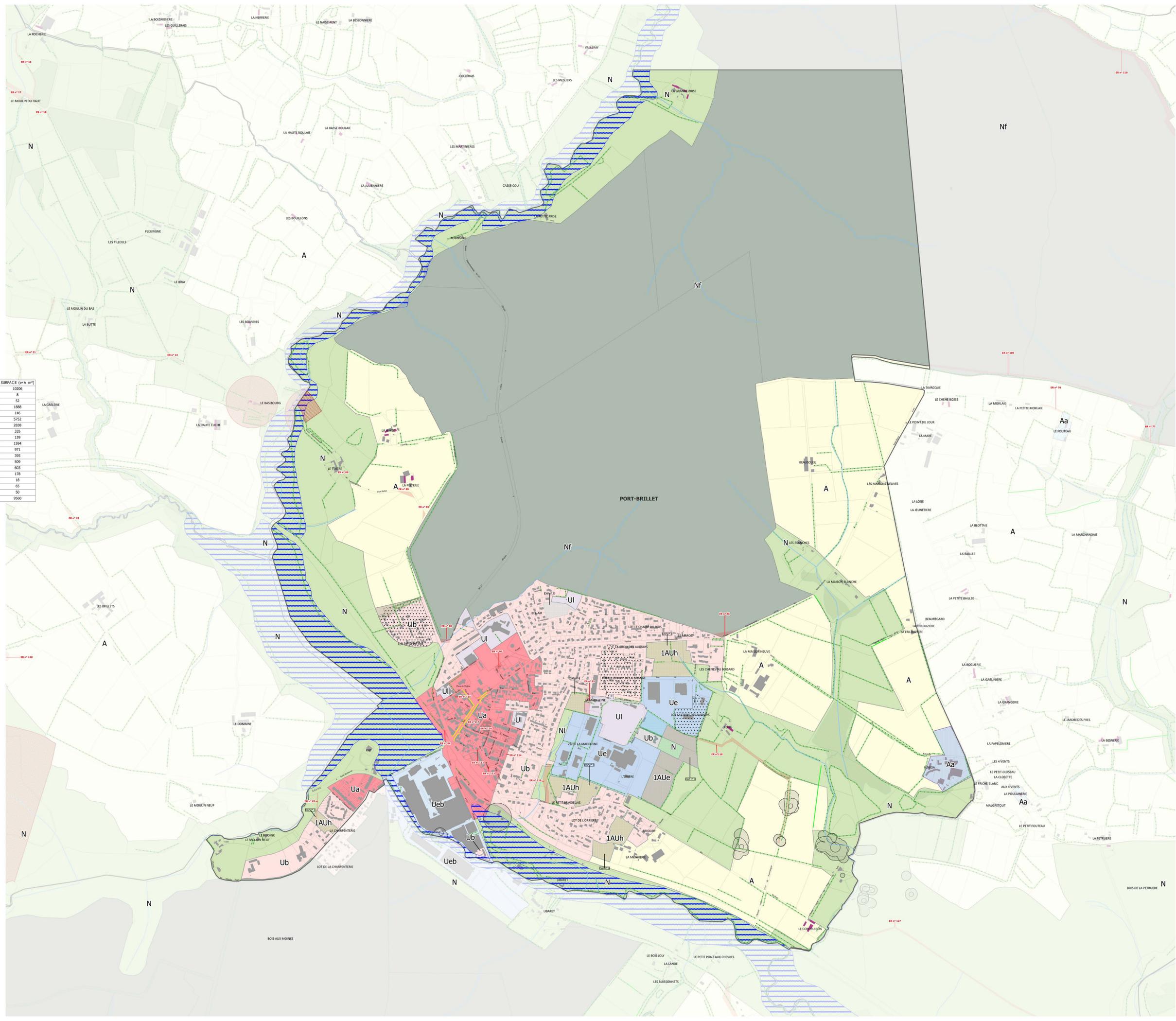
- A - Agricole
- Aa - STECAL destiné à développer des activités non agricoles
- Ae - STECAL destiné aux activités équestres et hippiques
- As - STECAL destiné au stationnement
- Ar - STECAL destiné à la production d'énergies renouvelables
- Ap - Agricole sans aucune construction
- Aah - STECAL destiné à développer des activités non agricoles et à accueillir de nouvelles constructions d'habitation

**ZONE NATURELLE**

- N - Naturelle
- Naa - STECAL destiné à l'installation d'abris pour animaux
- Nc - STECAL dédié au maintien et au développement des carrières
- Ncp - STECAL destiné à l'installation de cabanes de chasse et de pêche
- Nf - Secteur destiné à l'exploitation des forêts
- Ni - Secteur destiné à des équipements de loisirs
- N1 - STECAL destiné au développement de gîtes
- N2 - STECAL destiné au maintien et au développement de camping
- N3 - STECAL dédié aux loisirs motorisés
- N4 - STECAL dédié aux activités de comité d'entreprises

**EMPLACEMENTS RÉSERVÉS**

- Emplacements réservés
- Éléments de paysage à protéger
- Terrains cultivés ou non bâtis à protéger en zone urbaine
- Bâtiments susceptibles de changer de destination
- STECAL
- Orientations d'aménagement et de programmation
- Zones humides



PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL  
4.2 - Règlement graphique



P.L.U.I arrêté le : 12 DÉCEMBRE 2018

P.L.U.I approuvé le : 16 DÉCEMBRE 2019

Modification n°1 pour Approbation par le CC le 20 décembre 2021



1:2 500



PRIGENT & ASSOCIÉS  
Atelier d'urbanisme  
100A rue Eugène Potier  
35 000 RENNES  
Tél : 02 99 79 28 19

EMPLACEMENTS RÉSERVÉS	ER n°	SURFACE (en m²)
Création d'une habitation pavillonnaire / Bénéficiaire : Commune	ER n° 114	8
Création d'une habitation pavillonnaire / Bénéficiaire : Commune	ER n° 115	52
Création d'un chalet de vacances habitable / Bénéficiaire : Commune	ER n° 116	1888
Création d'une habitation pavillonnaire primitive rue des Forges / Bénéficiaire : Commune	ER n° 117	146
Création d'une habitation pavillonnaire / Bénéficiaire : Commune	ER n° 118	5752
Création d'une habitation pavillonnaire / Bénéficiaire : Commune	ER n° 119	2838
Création d'un chalet pavillonnaire entre la rue de la Charpenrière et la RD576 / Bénéficiaire : Commune	ER n° 83	325
Aménagement de voirie / Bénéficiaire : Commune	ER n° 84	139
Aménagement d'une voirie / Bénéficiaire : Commune	ER n° 85	1594
Aménagement de voirie / Bénéficiaire : Commune	ER n° 86	971
Création d'un chemin pavillonnaire entre le bois de la Motte, la chapelle / Bénéficiaire : Commune	ER n° 87	395
Aménagement du cadastre entre la rue de l'Église et la rue de la Chapelle / Bénéficiaire : Commune	ER n° 88	509
Dégagement de visibilité permettant d'améliorer l'accès des riverains / Bénéficiaire : Commune	ER n° 89	603
Dégagement de visibilité permettant d'améliorer l'accès des riverains / Bénéficiaire : Commune	ER n° 89	178
Dégagement de visibilité permettant d'améliorer l'accès des riverains / Bénéficiaire : Commune	ER n° 89	18
Création d'une circulation piétonnière et vélo cycle / Bénéficiaire : Commune	ER n° 112	65
Sécurisation d'un angle rue des Réservoirs des Charpentières d'Urb / Bénéficiaire : Commune	ER n° 113	50

Références AP	Surface (en m²)
53182 - AP n° 3 Le Petit Bénédictin	18160
53182 - AP n° 2 La Motte-Herminie	14747
53182 - AP n° 1 La Charpenrière	5170
53182 - AP n° 1 La Prairie du Bois	23232
53182 - AP n° 5 Le Druac	5887
53182 - AP n° 4 La Motte-Herminie	5992
53182 - AP n° 1 L'Orrière	49827

La légende indique systématiquement l'ensemble des thématiques identifiées sur le territoire intercommunal (par choix de simplification).  
Toutes les communes ne sont pas pour autant dotées de toutes les thématiques citées ci-après sur leur territoire.

**INFORMATIONS**

- Cours d'eau et écoulements
- Cavités naturelles
- 10 - Zones de recherche et d'exploitation de carrière

**PRESCRIPTIONS**

- Arbre remarquable
- 07 - Haies à créer pour le renforcement des continuités écologiques
- 22 - Linéaire commercial à préserver
- Chemin à préserver
- Espaces boisés classés
- Secteurs avec limitation de la constructibilité ou de l'occupation pour des raisons de nuisance ou de risque

**ZONAGE**

**ZONE URBAINE**

- Ua - Tissu bâti ancien
- Ub - Tissu urbain périphérique
- Ui - Équipements collectifs
- Ue - Activités économiques
- Ueb - Site industriel de La Forge à Port-Brillet
- Uem - Zone d'activités de La Meslerie
- Us - Zone urbaine spécifique

**ZONE AGRICOLE**

- A - Agricole
- Aa - STECAL destiné à développer des activités non agricoles
- Ae - STECAL destiné aux activités équestres et hippiques
- As - STECAL destiné au stationnement
- Ar - STECAL destiné à la production d'énergies renouvelables
- Ap - Agricole sans aucune construction
- Aah - STECAL destiné à développer des activités non agricoles et à accueillir de nouvelles constructions d'habitation

**ZONE À URBANISER**

- 1AUe - A urbaniser à vocation économique à court ter
- 1AUh - A urbaniser à vocation habitat à court ter
- 1AUI - A urbaniser à vocation équipements et loi
- 2AUh - A urbaniser à vocation habitat à long ter

**ZONE NATURELLE**

- N - Naturelle
- Naa - STECAL destiné à l'installation d'abris pour animaux
- Nc - STECAL dédié au maintien et au développement des carrières
- Ncp - STECAL destiné à l'installation de cabanes de chasse et de pêche
- Nf - Secteur destiné à l'exploitation des forêts
- Ni - Secteur destiné à des équipements de loisirs
- N1 - STECAL destiné au développement de gîtes
- N2 - STECAL destiné au maintien et au développement de camping
- N3 - STECAL dédié aux loisirs motorisés
- N4 - STECAL dédié aux activités de comité d'entreprises

**16 - Sites archéologiques**

**99 - Zones inondables**

**99 - Aléas miniers**

**99 - Lotissements**

**Emplacements réservés**

**Éléments de paysage à protéger**

**Terrains cultivés ou non bâtis à protéger en zone urbaine**

**Bâtiments susceptibles de changer de destination**

**STECAL**

**Orientations d'aménagement et de programmation**

**Zones humides**

